

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Organisation des stages

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans un lieu défini en concertation avec le client.

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Article 2 - Inscription

L'inscription est à effectuer via le formulaire d'inscription ci-joint et à envoyer à contact@idewan.com 15 jours avant le début de la formation. Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès la commande pour éviter toute erreur de facturation. Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par IDEWAN. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande. Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, IDEWAN se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Article 3 - Convention

IDEWAN établit une convention de formation et/ou un Protocole de formation individuel. L'inscription est définitive à réception d'un exemplaire signé par l'entreprise.

Article 4 - Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos supports commerciaux en vigueur ou sur nos propositions dont la validité est de 1 mois. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires ne sont pas compris. Les prix indiqués s'entendent «hors taxes». Nous sommes assujettis à la TVA.

Article 5 - Formations «inter-entreprises»

Conditions Financières

L'acceptation de IDEWAN étant conditionnée par le règlement de 100% de la facture avant la formation, IDEWAN se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci- dessous.

Article 6 - Facturation

Les factures et les conventions sont émises à l'inscription. Les prix des formations sont indiqués au catalogue. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Article 10 - Remplacement d'un participant

IDEWAN offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Article 11 - Contenu des prestations :

Animation de la formation par le formateur, utilisation par les stagiaires de nos équipements pédagogiques. Dématérialisation des supports Dans le cadre d'un engagement de IDEWAN pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

Article 12 - Documents régissant l'accord des parties

Les documents régissant l'accord des parties sont, à l'exclusion de tout autre, par ordre de priorité décroissante :
Le Règlement Intérieur de formation pris en application des articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-3 à R.6352-15

SAS IDEWAN au capital de 10500 €

51 Quai Lawton bâtiment G4

33300 Bordeaux

05 56 31 22 15

L'organisme de formation IDEWAN est

Enregistré sous le numéro 75331690033.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de

l'État

08012025AA

du Code du Travail relatif aux droits et obligations des stagiaires au cours des sessions de formation, et à la discipline et aux garanties attachées à la mise en œuvre des formations,

Les avenants éventuels aux conventions de formation professionnelle acceptées par les deux parties. Les conventions de formation professionnelle acceptées par les deux parties. Le bulletin d'inscription dûment complété, les avenants aux présentes conditions générales, les présentes conditions générales. Les cahiers des charges éventuellement remis par le Client au Prestataire,

Toutes autres annexes. En cas de contradiction entre l'un de ces documents, celui de priorité supérieure prévaudra pour l'interprétation en cause. Les dispositions des conditions générales et des documents précités expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Ces dispositions prévalent donc sur toute proposition, échange de lettres, notes ou courriers électroniques antérieurs à sa signature, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans des documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet du contrat.

Article 13 - Report de stage Inter :

IDEWAN se réserve la possibilité de reporter un stage inter-entreprises, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. IDEWAN en informera le client dans les plus brefs délais et proposera alors de nouvelles dates.

Article 14 - Conditions d'annulation des formations par le client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- *Pour les Stages Inter-entreprises :*

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par IDEWAN à ce dernier. - Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 5 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par IDEWAN à ce dernier. La prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

- *Pour les formations Intra-entreprises :*

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par IDEWAN à ce dernier.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 5 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par IDEWAN à ce dernier. La prise en charge éventuelle par l'OPCO devenant caduque.

Si les participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de stage, la facture sera établie et devra être payée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session.

Article 15 - Non réalisation de la prestation de formation :

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par IDEWAN sont interdites. Sauf accord donné par IDEWAN. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts. *Propriété intellectuelle* Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à des études, des rapports, des produits ou des développements, des plans, des modélisations etc... qui lui seront remis par une autre partie comme étant la propriété industrielle et/ou intellectuelle de celle-ci et en conséquence à ne l'utiliser que dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Ces informations ne pourront être communiquées ou rendues accessibles à des tiers, en tout ou en partie sans l'aval écrit préalable de son propriétaire.

Les parties ne s'opposent aucun de leurs droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle leur appartenant qui feraient obstacle à la mise en œuvre de la commande.

Conditions de réussite :

Les formations sont dispensées en français et les stagiaires doivent en maîtriser l'oral et l'écrit. Des pré-requis

SAS IDEWAN au capital de 10500 €
51 Quai Lawton bâtiment G4
33300 Bordeaux
05 56 31 22 15

L'organisme de formation IDEWAN est Enregistré sous le numéro 75331690033.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

spécifiques sont précisés dans la fiche produit du catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs du stage.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage Inter, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur. Ils en seront informés en début de session.

Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à IDEWAN en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de IDEWAN pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à IDEWAN. Tribunal compétent :

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le tribunal de commerce de BORDEAUX L'élection de domicile est faite par IDEWAN à son siège social à 51 quai Lawton 33000 BORDEAUX

SAS IDEWAN au capital de 10500 €

51 Quai Lawton bâtiment G4

33300 Bordeaux

05 56 31 22 15

L'organisme de formation IDEWAN est Enregistré sous le numéro 75331690033.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

SAS IDEWAN au capital de 10500 €

51 Quai Lawton bâtiment G4

33300 Bordeaux

05 56 31 22 15

L'organisme de formation IDEWAN est Enregistré sous le numéro 75331690033.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

08012025AA